

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 octobre 2023  
Délibération n°2023/080

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : /

Convocation du : 18/10/2023 - Affichage du : 18/10/2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DE VERROCHAS**  
Approbation des études détaillées et dévolution des travaux

La Commune de MONTAGNY a lancé le projet de renouvellement de la conduite d'adduction de VERROCHAS.

La société SCERCL a été retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre, des études ont été réalisées pour bien cerner les travaux à réaliser.

Vu le tracé de la conduite d'adduction d'eau de VERROCHAS qui traverse des propriétés privées et communales.

Vu la délibération n° 2023/010 du 31 janvier 2023 approuvant l'avant-projet détaillé et l'estimation des travaux.

Vu l'avancement de la mission foncière confiée à la SAS 73 par décision du Maire n° 001/2023 du 25 janvier 2023, visée par la Sous-préfecture le 26 janvier 2023.

Vu la proposition du Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux en deux tranches prévues en 2024 et 2025

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'organiser la dévolution de ces travaux.

CHARGE le Maire d'organiser la mise en concurrence des travaux conformément aux règles de la Commande publique.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 2 NOV. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET

